

CONSEILLERS

EN EXERCICE :	15
PRESENTS :	12
VOTANTS :	15
POUVOIRS :	3

**PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 JANVIER 2023**

Date de convocation : 11/01/2023

Date d'affichage : 11/01/2023

L'an deux mille vingt-et-trois le dix-sept janvier à vingt heures,
Le Conseil Municipal de la Commune de ZETTING s'est réuni
dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Monsieur FOUILHAC-GARY Bernard, Maire

Présents : FOUILHAC GARY Bernard, JEDAR Bernard, LETT Martine, MULLER Laurent, SCHLEGEL Régis,
SORRENTINO Claudia, KOELSCH Guillaume, PEIFER Michelle, STERN Didier, DUBOCQUET Sylviane, BODO
Bénédicte, SCHMITT Jean-François

Absents représentés/excusés :
LE BORGNE Gilles, procuration à FOUILHAC-GARY Bernard,
NACHI Lahcène, procuration à SCHMITT Jean-François
MEYER Laure, procuration à JEDAR Bernard

Absents non excusés :

Mme LETT Martine a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

ORDRE DU JOUR

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte rendu de la séance du 29/11/2022

Finances locales

3. Décision modificative chapitre 16
4. Décision modificative lotissement orée du bois
5. Ligne de trésorerie
6. Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses en investissement

Divers et communication

7. Décisions prises par délégation
8. Divers et communication

M. le Maire ouvre la séance à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Le quorum, avec 12 présents, étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Les procurations suivantes ont été reçues :

- MEYER Laure, procuration à JEDAR Bernard
- LE BORGNE Gilles, procuration à FOUILHAC-GARY Bernard,
- NACHI Lahcène, procuration à SCHMITT Jean-François

Institution et vie politique

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Vu l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales relatif à la nomination d'un secrétaire de séance,
Le conseil municipal désigne Mme LETT Martine, secrétaire de séance.

2. DCM2023001 - Approbation du compte rendu de la séance du 29 novembre 2022

Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 29 novembre 2022

Après en avoir pris connaissance, et sans remarque particulière,

Le Conseil Municipal, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

↓ adopte à l'unanimité le procès-verbal de la réunion du 29 novembre 2022.

Finances locales

1. DCM2023002 - Décision modificative chapitre 16

Sur le rapport du Maire,

Indiquant que les crédits ouverts au chapitre 16 du budget 2022 sont insuffisants pour mandater l'échéance du contrat de prêt conclu cette année
Qu'il y a lieu de procéder à un virement de crédit

Le Conseil Municipal,

Après délibération, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

↓ Décide de procéder à la décision modificative suivante, sur le budget principal de l'exercice 2022

CREDITS A OUVRIR

Imputation	Nature	Montant
16 / 1641 / OPFI	Emprunts en euros	8 000,00
Total		8 000,00

CREDITS A REDUIRE

Imputation	Nature	Montant
21 / 2158 / 193	Autres installations, matériel et outillage techniques	8 000,00
Total		8 000,00

2. DCM2023002 - Décision modificative lotissement orée du bois

Sur le rapport du Maire,

Indiquant que les crédits ouverts nécessaires au mandatement des écritures de fin d'année du lotissement l'orée du bois sont insuffisants ;

Qu'il y a lieu de procéder à une décision modificative

Le Conseil Municipal,

Après délibération, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

↓ Décide de procéder à la décision modificative suivante, sur le budget lotissement l'orée du bois de l'exercice 2022

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Montant ouvert	Montant réduit
040 / 3555 / OPFI	Terrains aménagés	57 000.00	
023/023	Virement à la section d'investissement	57 000.00	
Total		114 000.00	

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Montant ouvert	Montant réduit
042 / 71355	Variations des stocks de terrains aménagés	57 000.00	
021 / 021 / OPFI		57 000.00	
Total		114 000,00	

3. DCM2023004 - Ligne de trésorerie

Sur le rapport du maire,

Rappelant l'intérêt d'avoir recours à une ligne de trésorerie, ceci dans le but de mobiliser des fonds à tout moment et très rapidement pour le financement des besoins de trésorerie notamment dans le cadre du financement du lotissement l'orée du bois ;

Considérant l'offre émise par le Crédit Agricole de Lorraine

Le Conseil Municipal,

Après avoir délibéré, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- ✚ Accepte l'offre de la banque CREDIT AGRICOLE DE LORRAINE pour l'attribution d'une ligne de trésorerie de 120 000 € aux conditions fixées à la date de signature du contrat :
 - Taux : Euribor 3 Mois journalier
 - Échéance : Trimestrielle
 - Valeur de l'index : 2.3340 %
 - Taux client : 2.92 % avec un taux plancher de 0.59 %
 - Durée : 12 mois
 - Commission d'engagement : 240 €
- ✚ Prend l'engagement d'utiliser ce concours pour faciliter l'exécution budgétaire et d'affecter les ressources procurées par ce concours en trésorerie (hors budget).
- ✚ Prend l'engagement pendant toute la durée de la ligne de trésorerie de créer et mettre en recouvrement en tant que de besoin les impositions nécessaires pour assurer le paiement des intérêts.

4. DCM2023005 - Autorisation de mandatement du ¼ des dépenses en investissement

Sur le rapport du maire,

Vu l'article L.1612-1 du CGCT qui précise que « jusqu'à l'adoption du budget et jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent ».

Considérant le budget principal (M57) et les crédits votés en investissement, les restes à réaliser 2021, les décisions modificatives 2022, il est proposé au conseil municipal de faire application de cet article pour les crédits inscrits au chapitre 20,21 et 23

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, **par 15 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention**

- ✚ Autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement suivantes, dans la limite du quart des crédits ouverts à l'exercice précédent et jusqu'au 15 avril au plus tard :

Chapitre	Credits votés en 2022	RAR 2021 inscrits au BP 2022 (crédits reportés)	Crédits ouverts au titre de décisions modificatives 2022	Montant total à prendre en compte (b+d)	Crédits ouverts au titre de l'article L 1612-1 CGCT
20	10 500.00 €	- €	- €	10 500.00 €	2 625.00 €
21	164 085.06 €	- €	- 8 000.00 €	156 085.06 €	39 021.27 €
23	909 805.06 €	74 134.10 €	- €	909 805.06 €	227 451.27 €

Divers et communication

6. Décisions prises par délégation

M. Le Maire informe l'assemblée des décisions prises par délégation établies conformément à la délibération du conseil municipal du 02 juin 2020 prise en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

➤ Marchés publics

N° DECISION	OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT HT	Nomenclature ACTES
DEC2022059	Marché public – curage fossés rue de Sarreinsming	ETA MEYER DYLAN	1 400.00 €	1.1
DEC2022060	Marché public – curage fossés forêt communale	ETA MEYER DYLAN	800.00 €	1.1
DEC2022061	Marché public – renouvellement certificat électronique	JVS	400.00 €	1.1
DEC2022062	Marché public – renouvellement tiers télétransmission	JVS	202.36 €	1.1
DEC2022063	Marché public – achat autolaveuse	ETS TOUSSAINT	4 940.97 €	1.1
DEC2022064	Marché public – levers topographiques entrée du village	ETS GINGEMBRE	960.00 €	1.1
DEC2023001	Marché public – clapet coupe-feu chauffage salle socioculturelle	ETS HOULLE	1 909.44 €	1.1

7. Divers et communication

a) Modification du PLU

Le maire informe qu'une réunion préparatoire en vue de procéder à une modification du PLU portant sur la zone UE (ancien city stade) aura lieu avec le cabinet OTE fin janvier. S'en suivront plusieurs autres réunions où les élus seront conviés.

b) Repas des seniors

Le maire rappelle à l'assemblée que le 22 janvier aura lieu le repas offert par la commune aux seniors. Cette manifestation reprend sa forme initiale et se tiendra dans la salle socioculturelle.

Tous les points ayant été épuisés, le maire clôt la séance à 20 h 45.

Le secrétaire de séance
Martine LETT



Le Maire,
Bernard FOUILHAC-GARY



**La présente séance comporte les délibérations n° 2023001 à 2023005
Et décisions par délégation n° DEC2022059 à DEC2023001**

N° DCM/ DECISION/ ARRETE	OBJET	NOMENCLATURE ACTES
DCM2023001	Approbation PV 29 11 2022	5.6
DCM2023002	Décision modificative budget principal 2022	7.1
DCM2023003	Décision modificative budget lotissement l'orée du bois 2022	7.1
DCM2023004	Ligne de trésorerie	7.3
DCM2023005	Autorisation de Mandatement du ¼ des dépenses en investissement	7.1
DEC2022059	Marché public – curage fossés forêt communale	1.1
DEC2022060	Marché public – curage fossés rue de l'église	1.1
DEC2022061	Marché public –renouvellement certificat électronique	1.1
DEC2022062	Marché public –renouvellement tiers télétransmission	1.1
DEC2022063	Marché public – achat autolaveuse	1.1
DEC2022064	Marché public – levers topographiques entrée du village	1.1
DEC2023001	Marché public – clapet coupe-feu chauffage salle socioculturelle	1.1

